

DELIBERATION
du conseil académique de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 12 décembre 2023

Délibération n° 11 - 2023 relative à une campagne d'emplois complémentaire

Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-6-1 III°),

Le conseil académique de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve, dans le cadre d'une campagne d'emplois complémentaire, la publication au fil de l'eau de deux postes enseignants-chercheurs :

- Un poste PR section 70 (INSPé - CEREP)
- Un poste MCF section 19 (UFR SESG - CEREP)

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	77	Membres présents	33
Majorité absolue	39	Membres représentés	18
Nombre de pouvoirs	18		

Décompte des suffrages

Votants	51	Pour	36	Contre	4	Abstention	11
---------	----	------	----	--------	---	------------	----

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation
Le premier vice-président



le 04/01/2024



Christophe CLEMENT

Document en annexe au présent extrait : Note campagne d'emplois complémentaire

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 05/01/2024

Document mis en ligne le : 05/01/2024